

l'an deux mil vingt-cinq
Le 1^{er} avril à dix-huit heures trente minutes
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en mairie
sous la présidence de Mme CHERET, Présidente du CCAS,

Date de convocation
25 MARS 2025

Etaient présentes :
Mmes BISSON, CHARIERAS, CHERET, DELAGE, DURAND, FLOHIC, GUYOT,
MILON

**Date d'affichage
De la convocation**
25 MARS 2025

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : ./.

**Date de publication
De la délibération**
8 AVRIL 2025

Absente: Mme GILLMANN

Nombre de membres 9

Présents 7

Votants 7

OBJET : Approbation du compte administratif 2024

Mme la Présidente donne la présidence à Mme MILON pour le vote du compte administratif et quitte la salle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après présentation par Mme MILON, Vice-Présidente du CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Considérant que Mme MILON, Vice-Présidente du CCAS, a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte administratif,

Considérant que Mme CHERET s'est retiré de la salle pour laisser la présidence à Mme MILON pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2024 arrêté comme suit :

Section d'investissement :

dépenses : 0,00 €
recettes : 0,00 €
+ excédent année N-1 : 2 075,94 €

Excédent d'investissement de clôture : 2 075,94 €

Section de fonctionnement :

dépenses : 8 120,94 €

recettes : 7 831,91 €

+ excédent année N-1 : 3 115,52 €

Excédent de fonctionnement de clôture : 2 826,49 €

Résultat global de clôture : 4 902,43 €

Mme CHERET reprend la Présidence de la séance.

Pour extrait conforme

Cernay-la-Ville, le 8 avril 2025

Claire CHERET
Présidente du CCAS

